

Atelier 4

Statistique et décentralisation

Patrik MARESCHAL

Bienvenue à tous. Dans un premier temps, nous allons avoir trois exposés : celui de Marie-Odile Gascon du CERTU, celui de Bernard Hillau du CEREQ et celui de Gérard Jurquet du CRIES PACA.

Déplacements urbains : informer sans déformer

Marie-Odile GASCON

Bonjour à tous. Je vais vous parler des enquêtes locales sur les déplacements. Il s'agit d'enquêtes demandées par les collectivités locales, mais qui sont pilotées par l'Etat. L'Etat a un rôle de garant de la méthode, mais également de financement par le biais de subventions. Il s'agit d'enquêtes sur les déplacements urbains uniquement.

La méthode est élaborée par le CERTU. Le CERTU contrôle que le respect de cette méthode est effectif sur le terrain. Ensuite, les résultats sont versés dans une base de données nationale.

Si l'enquête est reconnue comme ayant respecté la méthode, elle est validée et on verse les données dans une base de données nationale. Aujourd'hui, il y a environ 80 enquêtes concernant une soixantaine de villes.

Dans les années 70, le coût était entièrement supporté par l'Etat. C'était le début de ces enquêtes qui nous venaient des Etats-Unis. Elles étaient essentiellement dirigées vers le mode routier, le mode de déplacement en voiture. Ensuite, elles ont évolué pour s'adapter à d'autres contextes et en particulier aux transports collectifs urbains.

A partir du moment où la décentralisation a commencé à opérer dans les années 80, l'Etat ne supportait plus l'ensemble du coût mais la moitié. Aujourd'hui, la décentralisation ayant atteint son point final, on a eu une année un peu difficile en 2005. Les crédits ont été supprimés, car ils étaient dans une ligne budgétaire associée aux subventions destinées aux transports collectifs de province. Par le jeu d'un soutien des élus et également d'une demande du CERTU et des services du ministère de l'équipement, ces

subventions ont été rétablies. Toutefois, aujourd'hui, les taux de subvention sont de l'ordre de 20% à 25 % pour 2006, en particulier car il y a davantage de demandes que prévues.

Ces enquêtes sont faites pour préparer les plans de déplacements urbains et pour évaluer les politiques de déplacements. Elles sont comparables puisque la méthode est la même partout, les définitions et les concepts également parce que le CERTU vérifie que cette méthode est bien respectée. En 30 ans, on a validé la quasi-totalité des enquêtes, trois n'ont pas été validées, n'ayant pas respecté complètement la méthode.

A-t-on assez d'informations ? Cette méthode est disponible, elle est téléchargeable gratuitement sur notre site web ou sur simple demande. On a parfois des dérives, à savoir que des collectivités décident de faire ces enquêtes sans subvention de l'Etat, elles trouvent un bureau d'études suffisamment compétitif et font ces enquêtes avec quelques dérives. Aussi le contrôle de l'Etat est-il très important.

Cette diffusion large de la méthode permet à des bureaux d'études de proposer des choses qui ressemblent à la méthode CERTU et de pouvoir dire que, grâce à une enquête méthode CERTU, chez eux, la part de la voiture a diminué. Aujourd'hui en France, aucune ville, à part Grenoble intra-muros, n'a réussi ce défi, car, à l'extérieur, la part de la voiture pour faire les déplacements urbains augmente chaque jour, même si la loi demande le contraire.

Quels sont les leviers dans ce contexte des suppressions des aides aux transports collectifs de province ? Avant, ces enquêtes étaient demandées impérativement par le ministère pour que la collectivité puisse avoir droit à des subventions d'investissement sur ses transports collectifs.

Lorsque vous vouliez faire un tramway, un métro ou une ligne de bus en site propre, en général, lorsque vous étiez une collectivité locale, vous n'arriviez pas à vous le payer. Ainsi, l'Etat subventionnait à la condition que l'état des lieux soit fait avec une enquête de ce type. Aujourd'hui, ces subventions d'investissement sont complètement supprimées suite au point final de la décentralisation.

Aujourd'hui, on se demande si ces enquêtes vont continuer à se faire. Cette suppression est effective depuis 2004 et, depuis 2004, on n'a jamais eu autant de demandes d'enquêtes, à savoir six ou sept enquêtes par an contre trois auparavant.

Nous n'en connaissons pas la raison. Nous pensons, sans modestie, que la méthode est suffisamment reconnue et validée et qu'elle donne des résultats objectifs. Toutefois, certaines villes ne veulent surtout pas d'enquêtes auprès des ménages sur leurs déplacements avec la méthode CERTU, car leur notoriété repose sur une bonne campagne de communication plutôt que sur des chiffres objectifs. Certaines collectivités ne veulent pas « descendre de leur piédestal » et ne souhaitent pas une telle enquête. Or, nous n'avons plus de levier pour les imposer, car on ne donne plus d'argent pour ensuite subventionner les transports collectifs.

Les attentes sont-elles satisfaites ? Nous l'espérons, mais nous n'en sommes pas sûrs. Les demandes de l'Etat le sont à peu près, charité bien ordonnée commençant par soi-même, on y arrive à peu près.

Il existe d'autres partenaires à ces enquêtes comme l'ADEME qui semble satisfaite puisqu'une page entière du questionnaire est destinée à faire les diagnostics environnement, énergie et déplacements.

Les collectivités locales, nous l'espérons. Nous avons davantage de difficultés à les associer à nos réflexions, mais nous le faisons régulièrement. En ce moment, une refonte du guide méthodologique est en cours ; les travaux ont eu lieu avec l'INSEE. Ce guide va être soumis prochainement à la relecture de plusieurs collectivités locales, afin de leur demander si certains points ne leur vont pas.

Nous avons régulièrement des remontées du terrain. Chacun sait que ce n'est pas forcément quelque chose qui est toujours utile, mais nous nous en servons.

Les collectivités ont la possibilité, dans ces enquêtes, de rajouter des questionnements locaux. Ce sont des questions supplémentaires à l'intérieur du questionnaire, un questionnaire complémentaire, des modalités supplémentaires dans les questions, etc. Ces parties locales sont destinées uniquement à la collectivité, nous ne récupérons pas les données correspondantes.

La question de l'appropriation des données par la société n'est pas le point le plus fort de ces enquêtes. Aujourd'hui, les données sont assez peu diffusées. J'avoue que, au CERTU, nous

n'avons pas de juristes. Au ministère, ils sont préoccupés par d'autres questions. Aussi, nous avons beaucoup de mal à savoir ce que l'on a le droit de faire ou de ne pas faire.

Aujourd'hui, ces données sont diffusées de manière assez globale et générale sur notre site web et par quelques publications. Notre objectif, nous y travaillons en ce moment, est de mettre à disposition ce que nous appelons des exploitations standards. Ces exploitations standards sont imposées par la méthode et elles devraient être mises sur un cédérom et diffusées assez largement à titre de publication du CERTU.

Nous avons également un projet en cours avec le réseau Quételet, une émanation du CNRS. Cela va permettre de mettre à disposition des fichiers pour les chercheurs.

Plus généralement, des personnes ont leur mot à dire sur ces travaux et ce type d'enquête. Le CERTU a un Comité d'orientation composé des administrations centrales, le ministère de l'environnement et de l'écologie, mais également d'autres partenaires qui sont les représentants de la profession comme le groupement des autorités responsables du transport (le GART) qui associe les collectivités locales en charge des transports, l'union des transporteurs publics (UTP) qui associe l'ensemble des exploitants de réseaux de transports collectifs urbains, les associations comme la FNAU, France nature environnement, etc.

Ces organismes ont voix au chapitre pour préparer notre programme de travail et en particulier pour demander la refonte des recueils de données ou des ajouts. L'ADEME a demandé que quelque chose soit rajouté. Dans la loi, il y avait l'obligation de faire un diagnostic environnement, énergie des déplacements. Pour pouvoir le faire, elle nous a demandé de rajouter des questionnements sur ce sujet.

Quel est le rôle de l'Etat dans ces enquêtes ? L'Etat a un rôle technique, nous sommes l'arbitre, car nous vérifions que la méthode est respectée, nous validons ou non les enquêtes en question, il demeure un rôle financier, même s'il s'amenuise, ainsi qu'un rôle de coordination puisque ces enquêtes utilisent la même méthode et les mêmes définitions que l'enquête nationale transport. Le CERTU fait partie du groupe de travail qui réfléchit actuellement à la prochaine enquête qui aura lieu dans quelques années. Il a également la possibilité de modifier cette enquête nationale pour aller vers une enquête éventuellement en continu.

Le CERTU participe à un groupe de travail au niveau européen. Au niveau européen, des personnes ont fait des enquêtes nationales en continu et les ont abandonnées. D'autres pays font des enquêtes nationales qui ne sont pas en continu et ils vont s'y mettre. Nous essayons de voir les avantages et les inconvénients pour prendre une décision pour la France, mais ultérieurement, car l'enquête qui aura lieu en 2007 ou 2008 sera sous forme ponctuelle. Y a-t-il instrumentalisation ou masochisme dans ceci ? Nous ne le savons pas.

Aujourd'hui, dans les plans de placements urbains, la loi solidarité et renouvellement urbains de 2000 a imposé les plans de déplacements urbains aux collectivités locales en charge des transports faisant partie d'une agglomération de plus de 100 000 habitants.

En France, nous sommes très bons pour faire des lois, mais nous le sommes un peu moins pour faire les décrets d'application et encore moins pour imposer des sanctions. Aujourd'hui, il n'y a aucune sanction. Dans certaines collectivités, le plan de déplacements urbains est dans un tiroir. Nous avons même vu des plans de déplacements urbains où le bureau d'études qui l'avait rédigé avait oublié d'enlever le nom de la collectivité pour laquelle il avait fait le plan de déplacements urbains six mois auparavant.

Ces plans de déplacements sont parfois dans un tiroir et ne servent pas à grand-chose lorsque l'autorité organisatrice des transports a peu de volonté politique. Ces enquêtes permettent de faire une évaluation. S'auto-évaluer est une chose, mais certaines collectivités ne tiennent pas à ces enquêtes, car elles n'ont pas envie de s'auto-évaluer avec un instrument objectif. En revanche, d'autres sont plus courageuses et acceptent cette évaluation mais tardent parfois à sortir les résultats, car il n'est jamais très agréable de prendre des bâtons pour se faire battre.

Il existe d'autres enquêtes. Le CERTU fait une enquête sur les transports collectifs urbains sur la partie offre de transport. Ces données sont beaucoup utilisées par différents partenaires et en premier lieu par les chambres régionales des comptes. Ainsi, les autorités organisatrices nous disent : « C'est bien gentil, mais je ne répondrai plus si vous donnez nos chiffres aux chambres régionales des comptes pour qu'elles nous tapent dessus. » Nous avons donc quelques petits problèmes.

Ces enquêtes sont également utilisées par des magazines. Le magazine Ville et Transports fait chaque année un palmarès avec différents indicateurs. On nous a même demandé de

cautionner ce palmarès, ce que nous n'avons pas fait. Cependant, nous avons été obligés de participer à un groupe de travail pour vérifier que les indicateurs utilisés étaient « les bons ». Nous avons indiqué que nous ne voulions pas cautionner cela. Le résultat a été que ce magazine publie toujours un palmarès, mais indicateur par indicateur : l'offre, l'accessibilité, etc.

En dehors de la France, notre méthode et les systèmes de subventions sont très enviés. Il ne se passe pas de mois sans que nous ayons des demandes de renseignements ou des visites de délégations étrangères pour nous dire : « Comment faites-vous, nous aimerions faire la même chose. »

La méthode a été copiée par les Allemands. J'ai participé à un projet de recherche européen où je me suis étonnée, dans une réunion, du fait que les Allemands avaient exactement la même hiérarchie des modes de transport que nous. On m'a répondu que ce n'était pas étonnant puisqu'il avait été fait un copier/coller. Ces enquêtes sont très copiées.

La méthode elle-même est également copiée. Nous avons eu l'occasion d'assister les Belges pour revoir le mode de questionnement de leurs enquêtes. Une enquête est en cours à Lille et la même enquête, puisqu'elles sont comparables entre la Belgique et la France, a lieu sur la zone transfrontalière du côté belge. Les Suisses nous ont également sollicités pour travailler avec eux sur la révision de leur méthode d'enquêtes.

Reste la question des coûts. Les collectivités nous disent toujours que c'est trop cher. Nous essayons de leur dire que ce n'est pas plus cher qu'un gros giratoire et que cela dure aussi. Nous avons coutume de dire que ces enquêtes sont aux transports ce que les recensements sont à la démographie. Cela peut facilement servir dix ans et ce n'est pas plus cher qu'une à deux journées de fonctionnement d'un réseau de transport collectif.

Patrick MARESCHAL

Je connais ces enquêtes. Dans l'agglomération nantaise, elles ont été faites au moins deux fois sinon trois.

Marie-Odile GASCON

Pas avec la méthode CERTU.

Patrick MARESCHAL

Elles ont néanmoins donné toute satisfaction.

Comme président de conseil général, je suis également autorité organisatrice de transport. Notre difficulté, sur ces enquêtes, est de couvrir un territoire assez large. Ils sont partis le plus

souvent des territoires urbains, des transports urbains avec des aires d'observation qui s'élargissaient au fur et à mesure du temps, au fur et à mesure que les aires urbaines s'étendaient. Il y a une certaine difficulté à la mise en œuvre sur des territoires où le nombre de déplacements est moins important, pour autant, on a besoin de savoir comment cela se passe.

Je suis pour une méthodologie aussi homogène et comparable que possible qui apporte des garanties techniques suffisantes. Toutefois, avec l'adaptation aux territoires, la question centrale est de savoir comment on découpe le territoire pour savoir où l'on mesure les déplacements. Dans l'idéal, en ville, il faudrait que ce soit quartier par quartier.

Je ne sais pas si la méthodologie générale pourvoit cela. Cela étant, quels conseils on donne en matière de découpage des territoires pour voir l'origine et la destination du déplacement ? Cette question me paraît être un point important.

Par ailleurs, permettez-moi une petite réaction épidermique d'élus locaux. Il n'est pas vrai que les élus sont indifférents aux résultats des études ou qu'ils n'ont pas envie que l'on en parle. Sur un sujet comme les déplacements, qui est devenu tellement central dans la préoccupation des élus urbains, départementaux, voire régionaux à travers le problème des TER, la pression des citoyens est très forte et on est obligé de rendre compte de ce que l'on fait dans ce domaine et de progresser en matière de transports publics. Tout le monde a compris que les transports publics permettraient peu à peu de résoudre un certain nombre de situations.

Dans les contacts que j'ai pu avoir, je n'ai rencontré aucun élu indifférent à la chose qui considérerait qu'il suffisait de faire de la communication pour que les gens soient contents. S'ils ont des embouteillages terribles aux entrées de ville, les meilleures campagnes de communication n'arriveront pas à les persuader que tout se passe pour le mieux dans le meilleur des mondes. La nécessité de développer des programmes de transports publics s'appuie sur des diagnostics et sur des évaluations largement débattus dans la préparation des plans de déplacements ou dans d'autres documents similaires.

Tout le monde sait que le problème est difficile. Il n'y a donc pas tellement de réticences, même pour un élu qui a envie de se faire réélire, de montrer que les questions sont difficiles. Le débat est aujourd'hui tellement public et

prégnant que je ne pense que les petites cachotteries soient toujours à l'ordre du jour.

Marie-Odile GASCON

Sur les élus, on m'a demandé de lancer le débat. Nantes n'a pas cette attitude. La politique nantaise des déplacements est plutôt mise en avant comme une politique phare avec celle de Strasbourg et de Grenoble. Toutefois, je connais des élus et, comme on m'a demandé de lancer le débat, je l'ai évoqué.

Par ailleurs, quant à l'adaptation de la méthode aux territoires, M. Mareschal a raison de le dire, en dix ans, les périmètres de transports urbains ont doublé. Il y a deux fois plus de personnes dans ces périmètres qu'il y a dix ans.

En outre, nous avons été amenés à adapter la méthode. Nous avons une méthode grandes villes qui vient d'être adaptée, à savoir que ce n'est plus le périmètre de transports urbains qui fait foi mais le pôle urbain au sens de l'INSEE.

Nous avons par ailleurs développé une méthode pour les villes moyennes entre 50 000 et 100 000 habitants, en dessous, on n'a pas besoin d'une telle enquête, ainsi qu'une enquête grands territoires. Au-delà du pôle urbain, les enjeux de déplacements ne sont pas les mêmes, ce sont les déplacements qui vont vers les pôles principaux ou secondaires, et non pas à l'intérieur de la commune. Là, on a également adapté une autre méthode de recueil. Il s'agit d'une enquête par téléphone. Nous essayons de répondre aux enjeux différents des territoires nouveaux ou différents que nous rencontrons.

Patrick MARESCHAL

Je vais donner la parole à M. Hillau sur les questions de connaissance en matière d'emploi formation.

Emploi-formation accumulation de connaissances ou aide à la décision ?

Bernard HILLAU

Le sujet de cette intervention se tient à la charnière entre des questions techniques et des questions à caractère institutionnel. La question de l'expertise oblige à prendre une certaine distance avec nos chiffres et notre analyse pour essayer de comprendre comment les administrations publiques, les régions et les acteurs des politiques décentralisées peuvent se saisir de ce travail d'objectivation que font les techniciens et quel type d'aller et retour peut être construit entre techniciens et décideurs.

J'ai été pendant quelques années directeur d'un observatoire régional emploi formation (en région PACA) et confronté à cette double exigence de produire de l'information aussi fiable et solide que possible mais également aussi pertinente que possible au regard des besoins des utilisateurs et des décideurs en région.

Actuellement au CEREQ et étant en charge d'animer le réseau des centres régionaux associés, j'essaie d'avoir, avec mes collègues, une réflexion sur ces questions d'expertise en région.

Un rappel sur le contexte actuel de gouvernance dans les régions : l'analyse statistique, l'expertise emploi formation sont en quelque sorte sollicitée de façon nouvelle avec les évolutions du contexte institutionnel lui-même.

Le cahier des charges sur les politiques de l'emploi et de formation a beaucoup évolué à l'échelon régional, en particulier avec la loi quinquennale en 1993. La collectivité territoriale et les services régionaux de l'Etat, voire même les représentants régionaux des branches professionnelles doivent désormais se coordonner et planifier ensemble l'offre de formation professionnelle, tous dispositifs confondus, formation initiale et continue.

Ainsi, le conseil régional se voit confronté à une sorte de métier nouveau à partir de cette époque-là qui est un métier de planificateur et de coordonnateur en matière de politiques régionales de formation avec des partenaires qui sont également des « poids lourds », à savoir les rectorats, les directions régionales du travail, etc.

En outre, depuis 1999, nous sommes entrés dans une phase de décentralisation des politiques régionales de formation et d'emploi marquée par l'apparition d'un certain nombre de faits nouveaux.

Avant de les aborder, il convient de préciser que l'évaluation de la loi quinquennale, conduite par un certain nombre de laboratoires de recherche, coordonnée par le Comité de coordination des programmes régionaux de l'apprentissage et techniquement animée par le CEREQ, a montré comment elle avait été mise en œuvre.

J'évoquerai trois apports de cette évaluation.

Premièrement, les constats qui ont été faits entre 1993, date de la loi, et 2002, la troisième phase d'évaluation, sont que la qualité des coopérations entre le conseil régional et les services de l'Etat est très inégale d'une région à une autre, mais que cette coopération s'est intensifiée pendant une dizaine d'années. Cette intensification s'est faite par apprentissage de ces différentes

administrations pour sortir de leur logique en tuyau d'orgue et commencer à travailler ensemble dans des conditions qui sont parfois assez difficiles en raison de l'ancienne culture très spécialisée de chaque administration.

Deuxième enseignement : une certaine instrumentation du dialogue par une expertise fiable et reconnue est importante. Il faut que les partenaires soient instrumentés, qu'ils puissent mettre sur la table des diagnostics, des analyses et un travail d'objectivation pour pouvoir dialoguer de façon construite. Cette instrumentation, aussi indispensable qu'elle soit, est aussi très inégale d'une région à une autre.

Troisième enseignement : la participation des partenaires sociaux reste faible dans les débats publics et dans les co-décisions entre acteurs. Elle reste faible à cause des pouvoirs publics eux-mêmes qui ont voulu d'abord arriver à travailler ensemble et à s'entendre, services de l'Etat et de la région, avant d'introduire le troisième partenaire de façon forte et stratégique. Ainsi, les administrations publiques ont du mal, dans ces politiques régionales, à s'associer avec les partenaires sociaux, du côté employeur ou du côté des salariés.

Par ailleurs, la responsabilité incombe également aux branches professionnelles elles-mêmes pour qui l'échelon régional n'était pas l'échelon traditionnel d'organisation.

Les branches se sont organisées à l'échelon départemental ou à l'échelon national. Très peu se sont organisées pour dialoguer avec les responsables de formation à l'échelon régional.

Au-delà de ces constats, la phase de décentralisation de 2000-2005 a entraîné un contexte en forte évolution avec l'émergence d'un nouvel espace territorial de déclinaison et de coordination des politiques publiques qui est l'espace infrarégional.

Au niveau local, il n'y avait traditionnellement pas de véritables prérogatives, notamment en matière de formation professionnelle. Il y en avait davantage en matière d'emploi avec les directions départementales de l'emploi. L'échelon local, avec notamment les lois sur l'intercommunalité, les territoires de projets et les structures intercommunales, est en train de se saisir d'un certain nombre de prérogatives nouvelles en matière de formation et de politique d'emploi.

Un autre point est en forte évolution dans le contexte régional ; il s'agit de l'élargissement des prérogatives des conseils régionaux en matière de politique de formation. Trois lois ont été

promulguées entre 2001 et 2005 : la loi « de modernisation sociale », la loi « démocratie de proximité » et la loi « libertés et responsabilités locales ». Ces dernières ont encore élargi les responsabilités des conseils régionaux et notamment leurs responsabilités de négociation et de coordination avec les partenaires publics et privés.

La sollicitation de l'expertise en région évolue elle-même de façon importante avec deux types d'enjeux : des enjeux techniques et des enjeux liés aux usages, des enjeux plus institutionnels.

Les enjeux techniques, c'est la diversification des échelons territoriaux d'analyse, notamment les échelons emboîtés de l'analyse emploi - formation. Le niveau régional devient un niveau charnière entre les grandes analyses nationales et le local.

La tradition de la planification française est bien connue en matière d'analyse des besoins de formation par le tissu économique. Aujourd'hui l'échelon régional devient un échelon non plus de déclinaison des politiques nationales, mais un échelon de construction de politiques régionales. Les techniciens doivent bien apprécier les spécificités régionales au regard des grands caractères nationaux que nous connaissons.

Avec la diversification des échelons territoriaux d'analyse, on assiste à la montée du territoire local. A l'échelon régional, une autre exigence apparaît qui est la diversification des espaces d'analyse et de concertation.

A une époque où les régions avaient à instruire un PRDFPJ, un plan régional de développement de la formation des jeunes, un outil polyvalent de diagnostic régional pouvait suffire. Aujourd'hui, dans les régions, les décideurs publics vont passer des contrats avec un certain nombre de branches professionnelles. Ils vont aussi conventionner avec des « territoires de projets ». Il y a donc une nécessité de faire un diagnostic territorial. Ils vont devoir passer des conventions avec des grands organismes de formation et faire des diagnostics vis-à-vis des publics.

Il y a donc une diversification des besoins d'analyse et de la palette des outils qui vont être mobilisés, ainsi que des modalités de rapprochement des sources statistiques. Tout ceci fait que l'échelon régional est devenu un échelon très important de sollicitation des organismes techniques qui ont à faire des études sur le champ de l'emploi et de la formation.

Non seulement il faut que les outils d'analyse se diversifient, mais il faut aussi que la pluralité des

diagnostics entre dans un processus de plus en plus lourd d'intégration.

Les régions ou les services de l'Etat sont de plus en plus amenés à coordonner leur propre politique, notamment la politique de développement économique. On parle des schémas économiques régionaux et le conseil régional, qui a à faire un tel schéma, va essayer de l'articuler avec un schéma de formation, avec des approches concernant l'emploi, etc.

A l'échelon local, la question du développement durable des territoires fait que l'on se pose les questions du développement de façon plus intégrée qu'auparavant en essayant d'articuler les questions d'aménagement éducatif, de développement des pôles d'emploi, etc.

Il y a donc une nécessité de plus en plus forte, pour les techniciens et les services techniques en région, non seulement de faire face à une pluralité de lieux de négociation et de diagnostics à réaliser, mais aussi, à certains moments de conduire un diagnostic intégré « formation, emploi et développement du territoire », à un niveau infrarégional ou régional.

D'où l'importance des défis posés aux services techniques.

Enfin, se posent, pour finir, les questions propres à ce que l'on peut appeler « la posture paradoxale de l'expertise ».

Les techniciens qui ont à produire de la statistique et de l'expertise dans les régions sont, beaucoup plus encore que dans d'autres lieux, mis en tension avec l'exigence de construire une information solide, fiable, basée sur des critères de construction scientifique de la connaissance, car cette fiabilité sera le gage d'un partage de l'information produite entre des partenaires qui n'ont pas d'intérêts partagés.

La qualité technique et scientifique de l'information amenée aux partenaires régionaux va être le garant d'une bonne utilisation commune.

S'il y a le moindre doute sur la qualité de l'information, il est évident que le service technique apparaîtra très vite comme le bras armé de tel ou tel partenaire dans la mesure où les résultats qu'il donne vont pencher d'un côté de la balance ou de l'autre. Il peut être remis en cause dans la valeur d'objectivité et d'objectivation de son travail.

Il y a donc nécessité d'une construction de la connaissance du tissu socio-économique régional inattaquable dans l'état de l'art, dans la capacité

que nous avons à traiter et à rapprocher les informations.

Toutefois, dans le même temps, ces services techniques vont être sollicités par les décideurs, non pas pour faire de la réflexion en chambre, ni de la recherche de type académique, ni pour faire avancer les disciplines des sciences humaines, la sociologie des territoires ou l'économie industrielle, mais pour amener, dans la concertation et dans le débat institutionnel, un certain nombre d'informations, de diagnostics et d'analyses qui vont nourrir les besoins et éclairer la prise de décision.

Pour arriver à gérer cet équilibre, une sorte de mouvement pendulaire doit être opéré par le technicien. Il s'agit à la fois d'être capable de se tourner vers des critères de construction scientifique de la connaissance, vers des éléments de problématique sociologique ou économique de la relation formation emploi, et, en même temps, d'être capable d'écouter et d'entendre les problèmes concrets qui sont posés aux acteurs et qui peuvent être eux-mêmes « pollués » par des logiques politiciennes ou de territoires institutionnels.

Cette sorte de va-et-vient qui doit être fait en région, cette posture paradoxale de l'expertise, apparaît alors comme devant être clarifiée. C'est à travers elle que peut passer une modernisation de l'action publique, à savoir la capacité des acteurs à dialoguer autour de la table autour d'un accord sur les constats et les diagnostics qui sont faits.

L'expertise devient de plus en plus une dimension structurante de la gouvernance publique au même titre que la capacité du partenariat et la capacité de négociation entre des acteurs institutionnels.

Patrick MARESCHAL

Nous sommes dans un univers différent du précédent dans la mesure où, s'agissant des aspects de déplacements, on peut objectiver plus facilement des choses ; on peut définir ce qu'est un déplacement, une origine, une destination, un motif ou un moyen de déplacement.

Dans le secteur emploi formation, c'est plus compliqué, car, certains d'entre vous le savent mieux que moi, les questions de nomenclatures sont complexes, les formations ne répondent pas au même type de nomenclatures que les emplois. Rapprocher techniquement tout cela n'est pas facile.

Il s'agit surtout d'un débat dans lequel l'aspect prospectif est essentiel compte tenu des temps

de réaction des mesures que l'on peut prendre sur des processus de formation.

A partir du moment où l'on entre dans la prospective ou la prévision, cela devient plus difficile. On quitte un peu l'univers des données quantifiées rassurantes pour entrer dans le débat public. Les outils eux-mêmes pour objectiver ce débat sont plus complexes que dans d'autres domaines.

Nous allons rester dans le secteur régional sur le système productif avec l'intervention de M. Jurquet.

Décoder le maillage économique des territoires au service de l'action

Gérard JURQUET.

J'espère que vous n'attendez pas de moi de vous donner une recette miracle pour savoir décoder le maillage économique des territoires ; j'en serais bien incapable. En revanche, je vais tenter de vous décrire l'allure que cela peut avoir en région et notamment en région PACA.

Je ne suis pas statisticien, je ne suis pas expert et je ne suis pas de l'INSEE. Nul n'est parfait !

Mon intervention s'appuie essentiellement sur l'expérience que j'ai pu acquérir en m'occupant du comité régional pour la formation économique et sociale de Provence-Alpes-Côtes-d'Azur que j'appellerais CRIES PACA.

Le CRIES est une structure de concertation entre les producteurs et les utilisateurs d'informations économiques et sociales qui a été mise en place dans notre région en 1984 après les lois de décentralisation à l'initiative de l'Etat et de la région.

L'action du CRIES vise à confronter l'offre et la demande d'informations, qu'il s'agisse de données ou d'études, et de faire connaître ce qui est disponible et quels sont les besoins qui ne sont pas satisfaits, ce qui permet de faire des recommandations au système dans son ensemble.

Pour en revenir à notre sujet, je commencerai par une petite anecdote qui, pour moi, a émergé en 1998 au moment où je commençais à m'occuper du CRIES et qui va permettre de mieux situer mes propos.

En PACA, l'Etat et la région avaient inscrit dans le troisième contrat de plan pour la période 1994 à 1999 un certain nombre de dispositions relatives au renforcement et au développement

des filières industrielles régionales. Nous avons retrouvé les mêmes mentions dans le contrat de plan suivant, celui qui court jusqu'en 2006 voire un peu plus.

Dans le même temps, les mêmes protagonistes, l'Etat et la région, demandaient de manière répétée à l'INSEE de bien vouloir établir un diagnostic de ces filières, puisque l'on allait arriver au début du contrat de plan suivant, et de les aider à en préciser le contenu. Cette demande laissa les statisticiens relativement songeurs.

Nous pouvons tirer deux réflexions de cela. Je suis désolé, président, mais les acteurs économiques locaux, qu'ils soient politiques ou administratifs, usent volontiers de concepts génériques dont ils ne maîtrisent pas totalement le contenu.

Patrick MARESCHAL

Les fonctionnaires d'Etat aussi...

Gérard JURQUET

S'il s'agit d'une volonté politique, ni le champ d'action ni ses modalités de mise en œuvre ne sont suggérés, d'où la demande adressée aux statisticiens : « Aidez-moi ! ». Pour le statisticien, ce type de demande n'est pas très clair. D'habitude, on instaure un dialogue et on essaie de cerner les contours et le contenu de la demande.

Or, dans le cas présent, intuitivement, le statisticien savait qu'il n'avait pas beaucoup d'éléments de réponse à donner. Nous verrons pourquoi tout à l'heure. Aussi, le statisticien ne répondait pas et a demandé au CRIES de s'emparer de cette question. C'est à ce titre que je vous parle aujourd'hui.

Le CRIES rassemble, dans un groupe de travail, toutes les personnes de la région qui ont quelques lumières sur le sujet. On arrive à réunir 60 personnes, ce qui est assez bien, 80 % que je rangerai dans la catégorie des utilisateurs, 10 % d'universitaires et de chercheurs et 10 % de producteurs d'informations économiques tous azimuts.

Parmi les utilisateurs, on a des représentants de la région, des départements, des chambres consulaires et des différentes administrations. On a des partenaires sociaux et des partenaires plus professionnels.

On fait alors un inventaire à la Prévert : « Comment percevez-vous le sujet ? ». A partir de là, on en tire sept approches différentes. Je ne parlerai pas de deux d'entre elles, à savoir les réseaux d'entreprise et les technopoles.

Outre les filières industrielles dont on sait relativement bien ce que c'est au niveau national, on a les pôles de compétence auxquels on associe les pôles d'excellence, les districts industriels, les systèmes de production localisés et les clusters ou grappes industrielles comme disent nos amis canadiens. Ainsi, muni de tous ces matériaux, on va créer ce groupe de travail qui va essayer de montrer quelles sont les ressemblances et les différences entre ces différents types de concepts. On a une production relativement intéressante.

Je précise que ces appellations que je vais citer ne sont pas des appellations passe-partout. Elles correspondent à des réalités différentes et peuvent coexister sur le territoire régional et national.

On se met d'accord et on fait une large publicité de nos travaux. Ils sont publiés sur le site internet du CRIES et chacun s'en empare comme il le peut de son côté. C'est relativement intéressant, car on s'aperçoit que les interlocuteurs dans les discussions, notamment autour de la préparation du contrat de plan, mais aussi autour d'un certain nombre de projets d'aménagement, ne parlent plus en termes de filières industrielles ; ils commencent à adapter leur langage aux différentes réalités dont ils veulent parler.

Dans le même temps, la DATAR lors d'un colloque à Toulouse, en 1999, met l'accent sur des systèmes de production localisés, le terme à la mode. Ce n'est pas sans humour que je vais souligner que, en conclusion du même colloque, Maryse Lebranchu précise qu'elle n'est pas certaine que, aujourd'hui, sur l'ensemble du territoire français, on soit d'accord sur la définition.

Ceci n'a pas empêché la DATAR de dire quelque temps plus tard qu'il y aurait quatre systèmes de production localisés en PACA dont la microélectronique à Rousset, ce qui n'est pas un système de production localisé et aussi le système de production localisé des Bigarreaux à Apt dans un genre un peu différent.

Côté acteurs, les perceptions évoluent, même si un certain flou artistique peut subsister.

Le CRIES s'intéresse à la littérature et aux travaux consacrés à ce sujet. Si la littérature est nombreuse, les travaux le sont nettement moins. Pour ces derniers, il faut se référer à deux investigations de l'INSEE plutôt anciennes, mais je n'en ai pas trouvé de plus récentes.

La première concerne les travaux de Vincent Hequet et Frédéric Laine qui ont été publiés en

1999. La seconde série de travaux concerne un article de Céline Rouquette intitulé : « On voit des technologies de l'information partout sauf dans les statistiques. » J'ai trouvé ce titre assez fabuleux. Cela ne l'a pas empêchée de signer un essai où elle notait que les technologies de l'information et de la communication représentaient 5 % du PIB.

Il est intéressant de se dire qu'il y a des thèmes qui parlent des technologies de l'information et de la communication, mais que l'on n'en trouve pas trace dans les statistiques. Il y a donc un décalage entre l'observation et une demande.

Cependant, ces travaux ont le mérite de laisser apparaître que, même si nos nomenclatures ne sont pas adaptées, il existe des pistes pour pouvoir cerner les problèmes et au moins les approcher. Quant à la littérature, elle est essentiellement anglo-saxonne. Je tiens tout de même à préciser que nos universitaires et nos chercheurs écrivent et je déplore qu'on ne les lise pas assez.

D'un côté, on a des apports théoriques relativement nombreux, mais on a peu de travaux susceptibles de répondre aux questions posées. Quelles sont ces questions ? Du point de vue de l'acteur, les questions sont pragmatiques : « Dites-moi, d'un point de vue économique, comment fonctionne mon territoire ? ». « Sur quel point puis-je agir pour en soutenir le développement ? » Quand on demande combien il y a d'entreprises, ce n'est pas uniquement pour faire fonctionner le territoire, c'est aussi pour faire un peu de publicité.

La question est rarement globale. On ne pose pas de questions sur l'ensemble du territoire ; les questions sont plutôt sur des parties de territoire, sur des sous-ensembles de secteurs d'activités et éventuellement sur plusieurs sous-secteurs d'activités.

Ces questions posées par les élus politiques sont légitimes et pertinentes. J'ai l'intime conviction que l'on ne peut écarter d'un revers de main ces interrogations des politiques. Ce sont eux qui sont chargés de faire fonctionner nos institutions.

Le questionnement ne s'arrête pas à la seule observation, à la simple description. Pour citer Martine Aubry, le rôle du politique n'est pas de décrire les problèmes mais de les régler. C'est bien la position du décideur.

Pourquoi le statisticien apporte-t-il peu de réponses ? En réalité, il a relativement peu d'outils.

La question porte implicitement sur l'évaluation de la compétitivité économique du territoire. On sait qu'elle est la résultante d'un certain nombre de choses et notamment de configurations organisationnelles de chacun des sous-systèmes que constituent les relations établies entre les entreprises. De la qualité de ces relations avec des synergies que les entreprises pourront développer dépend en grande partie la compétitivité du territoire.

Or, actuellement, le système d'observation des entreprises au niveau local ne prend pas en compte ces relations interentreprises. Un certain nombre de facteurs sont avancés sur lesquels je ne m'étendrai pas.

Le fait que le système statistique public ne s'occupe pas de traiter de ces relations interentreprises au niveau local fait que ce sont des chercheurs, des universitaires, voire des officines privées qui s'en occupent de façon sérieuse, mais qui produisent des résultats qui ne sont pas homogènes, à un coût qui est souvent assez important et qui permet des redondances.

J'ai un exemple. En PACA, on a réalisé trois études sur le même site en un an et demi financées par des partenaires différents : conseil général, conseil régional et chambres consulaires. Pour le statisticien, j'ai tendance à observer qu'il est de moins en moins associé aux études préalables visant à la prise de décision au niveau régional, que ce soit du côté de la région ou du côté de l'Etat.

En PACA, par le passé, il a été relativement peu associé aux décisions au niveau départemental. Je ne mesure pas là d'évolutions particulières. En ce qui concerne l'Etat et la région, le statisticien a tendance à être marginalisé. Aujourd'hui, on fait faire des études préalables par un certain nombre de personnes alors que l'on a toute capacité à faire de telles études du côté du système statistique public.

Pour conclure, j'avais trouvé un vieil adage anglais, je vais essayer de le ressortir dans la langue de Shakespeare : « Quand il y a une volonté, il y a un chemin. » Tout cela n'est pas fixé. Je vous remercie.

Patrick MARECHAL

J'ai commencé ma modeste carrière d'économiste dans une société où l'on avait la chance de pouvoir prendre le thé toutes les semaines avec le professeur Leontief. J'ai toujours compris que le système politique était un tissu et des interrelations. J'ai aussi rêvé plus tard que, au niveau d'un territoire, on puisse

décrypter ce tissu et les interrelations entre les entreprises. Telle est la question posée.

Vous ne serez pas étonnés que je prenne un exemple dans la construction navale. Il y a, dans le département de la Loire-Atlantique, un certain nombre d'entreprises qui sont classées équipement électrique, équipement sanitaire, cabine de douche, transformation des matières plastiques, etc. Quand on regarde ce qu'elles font, elles travaillent pour la plupart à 90 % pour l'équipement des paquebots fabriqués à Saint-Nazaire.

Il y a donc bien un tissu. Si on regarde la nomenclature des activités, ceci n'apparaît pas à l'évidence, chacun étant classé en fonction du matériau qu'il travaille ou de la technologie qu'il emploie et non pas en termes de filière ; ce n'est pourtant pas impossible à faire.

Ce qui intéresse les acteurs locaux au sens général du terme, pour autant qu'ils puissent faire quelque chose, c'est d'essayer de comprendre l'articulation des activités et de mesurer les menaces, les risques qui se présentent si telle partie du tissu est touchée, ainsi que les opportunités qu'il y a à développer des activités annexes à partir de ces filières pour se protéger contre des choses trop fragiles.

Même si on ne maîtrise pas ces phénomènes économiques, l'Etat ayant pratiquement renoncé à les maîtriser, à tort ou à raison, je ne vois pas comment les gouvernements locaux pourraient faire mieux, on arrive à anticiper, mais on n'a pas ce diagnostic. Je pense que le statisticien, lorsqu'on l'interroge là-dessus, indique : « Ce n'est pas possible, les nomenclatures ne fonctionnent pas. » En fait, en descendant un peu plus fin, on arriverait à produire des choses. J'ouvre le débat.

Débat avec la salle

Henri JACOT

Je suis économiste et par ailleurs élu à Lyon et à la région Rhône-Alpes.

Le débat fondamental de cet atelier est le suivant : « Statistique dans un contexte de décentralisation par rapport à la démocratie. » Le problème fondamental est d'identifier les catégories d'acteurs qui sont à mettre en place et les types de relations que l'on doit établir entre eux.

A cet égard, étant moi-même économiste, expert et parallèlement élu, je pense que le débat n'est

pas contre les experts ou les statisticiens et les décideurs. Dans l'intervention des uns et des autres, on parlait parfois de décideurs, des acteurs ou des utilisateurs. Toutes ces catégories sont différentes. Il faut clairement les identifier.

A partir de là, se posent trois niveaux de problèmes.

S'agissant des pouvoirs publics, il y a l'Etat, la Région et l'infrarégional. Cela est décisif, nous le sentons d'une manière extrêmement forte. L'ensemble des experts et des statisticiens s'en rendent bien compte avec le risque énorme d'éclatement au niveau national.

Là, cela nécessite une coordination. L'ARF, Association des Régions de France, tente de le faire dans des domaines comme le PRDF, le plan régional de développement des formations. S'il n'y a pas cette coordination et cette remontée, on est complètement cisailé.

Le deuxième type d'interlocuteurs, ce sont les partenaires sociaux. Je souscris à ce qu'a indiqué M. Hillau en spécifiant que les organisations syndicales sont parfaitement organisées au niveau régional, du moins en Rhône-Alpes. Le patronat ne l'est pas.

A qui profite le crime ? Il s'agirait de le regarder. Ce n'est pas forcément innocent. On pourrait parler des OPCA, mais je ne veux pas détailler. Il faut avoir cela en tête.

La troisième catégorie, elle est importante, c'est la société civile inorganisée. Il y a, en dehors des partenaires sociaux, la société civile organisée dans les conseils économiques et sociaux régionaux, les associations, etc., mais il y a les inorganisés avec l'énorme question de la démocratie participative.

Je voulais introduire cela dans le débat, car cela complexifie beaucoup. Toutefois, si l'on n'identifie pas ces catégories d'acteurs-là, si on laisse un face-à-face entre les experts et les politiques, je pense que l'on est dans un débat qui est dépassé et qui n'a pas un énorme intérêt.

Bernard GUIBERT

J'ai une question précise qui prolonge le dernier point abordé par Henri Jacot et elle s'adresse à Mme Gascon.

Quel va être l'impact de la révolution juridique que l'on peut appeler la convention d'Aarhus sur la fourniture de statistiques dans le domaine des transports par la statistique publique ? La convention de d'Aarhus n'est peut-être pas bien connue de cette assemblée. Je maintiens qu'il s'agit d'une révolution juridique par rapport au

thème de la journée, car le thème de la journée est la statistique au service de la démocratie.

Comme vient de le suggérer Henri Jacot, la convention d'Aarhus acclimatée dans notre pays ce que l'on appelle la démocratie participative. Elle comporte trois volets qui sont une révolution par rapport à notre tradition jacobine.

Le premier volet est qu'elle donne à tout citoyen le droit d'accès aux informations, en particulier à la statistique publique.

Le deuxième volet, c'est qu'elle donne à tout citoyen le droit de participer à la décision dans les politiques publiques qui les concernent, dans le domaine de l'environnement, mais les transports publics constituent un sous-ensemble de la politique de l'environnement.

Enfin, au cas où les autorités publiques seraient récalcitrantes à satisfaire les deux premiers droits, le troisième volet donne aux citoyens le droit de traîner les autorités publiques en question devant les tribunaux pour que leurs droits fondamentaux soient satisfaits.

Cette convention d'Aarhus n'est pas uniquement un chiffon de papier, car elle a été signée en 2000 à Aarhus au Danemark. Elle a été transposée dans le droit communautaire par une directive début 2005 et vient d'être transposée en droit interne français par deux lois en octobre 2005.

Il ne s'agit pas pour les élus, les autorités publiques dans leur grande magnanimité, de faire appel à un débat public consultatif, cela devient une obligation légale d'organiser un débat public contradictoire sur la base des informations publiques. C'est, à mon sens, une véritable révolution dans nos mœurs démocratiques.

Au CERTU, y a-t-il eu une étude prospective sur la demande qui va émaner des associations qui font de l'environnement, des implantations de transports publics ou que sais-je ? par rapport aux données que vous produisez sous forme de ces enquêtes statistiques ?

En France, la tradition jacobine peut continuer à dormir sur ses deux oreilles dans la mesure où les associations ont un faible pouvoir. On peut penser que les associations ne s'empareront pas beaucoup des pouvoirs que la loi vient de leur donner.

Frédéric BOCCARA

La deuxième et la troisième intervention de la tribune, je les prends comme une interpellation sur la question des entreprises. Quand on voit le programme du colloque, rien n'est prévu en tant que tel sur les entreprises. Or, elles traversent les

territoires. Le fait qu'il n'y ait rien doit nous interpellier sur la culture à l'INSEE ou la culture syndicale.

Il y a une interpellation à avoir sur des éléments territoriaux beaucoup plus riches sur les entreprises, sur les relations entre entreprises, sur les liens entre les données que l'on a, car la question est d'être en capacité de relier ces choses-là. Elle renvoie au refoulement à l'INSEE-même de ces questions des entreprises comme un objet social d'étude très important.

La rencontre entre les besoins des acteurs sociaux dans toute leur diversité et ce qui se passe dans la statistique est décisive, d'autant plus qu'il y aurait autrement un gâchis financier énorme, car on est assis sur un tas d'or qui servirait à trop peu de choses.

J'aimerais donner un exemple. Il y a eu tout récemment des études d'impact en PACA. Sur le cas de Nestlé, il y a eu une étude d'impact après un débat riche et difficile sur la légitimité de faire des études d'impact.

En même temps, l'intérêt est limité, car aucune des deux questions que vous avez traitées ne l'a été dans l'étude d'impact. C'est normal, on faisait nos gammes, mais il n'y a pas de prospectives sur l'emploi et la formation, pas d'éléments sur ce que l'on perd comme potentiel d'emploi, sur les filières industrielles et leur avenir, sur la valeur ajoutée et comment elle peut irriguer le reste du tissu.

On voit bien que l'on est en difficulté. Alors qu'il y a une demande énorme, on ne répond pas. Il est complexe de répondre.

Les territoires posent une question importante de saisissabilité des choses : on met ici l'argent, qu'est-ce que cela peut faire ?

On a eu le débat il y a quelques années sur les aides publiques. Une commission nationale a été créée et a dû vivre deux séances, ainsi que quelques commissions régionales. On ne sait pas où elles sont ni ce qu'elles font. Les entreprises, ce sont aussi les tuyauteries qui dépassent les territoires.

Les exonérations de cotisations sociales ou toute sorte d'exonérations comme la taxe professionnelle dans les territoires, on ne sait pas les mesurer. On a des études publiées dans Economie et statistique sur l'attractivité des entreprises où l'on met de côté les politiques de taxe professionnelle et d'exonération de la taxe professionnelle, car on est en incapacité profonde.

Je voudrais attirer l'attention sur ce qui est en train de se passer. On a un moyen terme à l'INSEE où l'INSEE se projette indépendamment des partenaires sociaux, il est normal qu'il y ait cette autonomie.

Par ailleurs, un grand projet s'appelle RESANE pour les entreprises avec énormément d'enjeux pour lequel j'aimerais interpeller, car il y a des questions de contenu. L'enjeu est de remplacer les comptes d'entreprises par des comptes de groupes ou d'ajouter les comptes d'entreprises aux comptes de groupes. Là, la dimension territoriale, on la perd encore plus. Quoi que, se pose la question de toutes ces entreprises présentes dans les territoires et qui font circuler les emplois d'un endroit à l'autre où la dimension groupe peut au contraire être très utile.

On a peut-être l'enjeu d'ajouter des dimensions à la vision que l'on a de l'entreprise habituellement. La formation professionnelle, les dépenses de formation professionnelle, les actions de formation professionnelle des entreprises, on ne sait pas que ce n'est pas dans les comptes, mais à côté.

Enfin, il y a également les questions financières : épargne locale, le crédit utilisé dans une région.

On a un grand enjeu. L'INSEE, le système statistique est en train de réfléchir à cette question. Je pense qu'il peut le prendre de façon rebattue, mais c'est ouvert. Là-dessus, il y a quelque chose de très important.

Marie-Odile GASCON

La convention d'Aarhus, je ne la connais pas. Je ne suis pas juriste. En revanche, notre Comité d'orientation qui se réunit deux fois par an, en juin et en décembre, à la session de décembre, nous a demandé de mettre l'accent sur une meilleure diffusion de nos données en général. Les années 2006, 2007 et 2008 devraient être davantage axées sur le faire savoir que sur le savoir-faire.

Pour ces enquêtes spécifiques, une décision a été prise dans notre programme de travail pour 2006 qui est l'édition d'un ou plusieurs cédéroms de l'ensemble des exploitations standards, ce qui fait une centaine de tableaux correspondant à chacune des enquêtes, afin d'avoir des données détaillées, du moins suffisamment fines pour l'ensemble des citoyens.

Il s'agit également de passer par le réseau Quételet pour mettre à disposition les fichiers de l'Etat au monde de la recherche, ainsi que de faire des publications, sur format papier ou sur notre site web, chaque fois qu'une enquête sera

réalisée. Nous sommes en train de formater des publications standards, ce qui avait été fait sous la forme d'un 4 à 8 pages avec l'INSEE ; nous ferons quelque chose de plus fouillé de 40 pages.

Nous sommes en train d'œuvrer pour que, à chaque enquête, il y ait au moins ces résultats standards. Les collectivités publient régulièrement des données, mais qu'elles soient toutes sous le même format est une demande faite par notre Comité d'orientation. Dans notre Comité d'orientation, les associations d'usagers sont représentées et en particulier la FNAUT, la Fédération nationale des associations d'usagers de transports. Ces associations représentent un quart des membres de notre Comité.

Patrick MARECHAL

Sur la question des différents acteurs et décideurs, M. Hillau peut peut-être faire un commentaire.

Patrick HILLAU

La question posée par Henri Jacot ouvre un champ qui est pour nous très actuel. Toute la réflexion est de savoir comment faire de l'expertise et répondre à la demande sociale, la demande des pouvoirs publics qui ont besoin d'études, d'éclairages et d'aide à la décision. Il ne s'agit pas de laisser faire la nature, de laisser jouer le jeu de la concurrence entre experts privés et experts publics, au sein du public, entre l'INSEE et d'autres partenaires.

Dans une véritable réflexion sur le rôle de l'expertise dans la gouvernance, des questions doivent être posées sur les catégories d'acteurs, décideurs et usagers qui peuvent être destinataires des travaux et des études. Il faut aussi se poser des questions sur les catégories de prestataires et de techniciens.

La manière dont un service technique est étiqueté, qu'il s'agisse d'un service de l'Etat, d'un institut comme l'INSEE ou d'un observatoire ad hoc créé en région, va commander le type de commande qu'on lui passe. Le décideur, je reprends le terme générique tout en sachant qu'il s'agit d'univers différents, va poser sa question et, dans la question qu'il pose, il peut être à même d'influencer directement le type de réponse que l'on va lui faire.

Or, dans la foultitude de demandes qui peuvent être faites sur des choses très pointues en termes de secteurs d'activité, quel acteur, quel représentant de branche ou quelle chambre consulaire va les demander ? Avec cette multitude de demandes et la capacité de réponse des organes techniques, il y a une gamme absolument énorme.

C'est bien à ce niveau que se pose la question de l'organisation d'une production de la statistique et de l'expertise en région permettant de faire des économies d'échelle. Comment organise-t-on des plates-formes d'analyses, de statistiques et d'expertises en région qui fédèrent le tissu des organismes régionaux ? Je pense à la direction régionale de l'INSEE, au SEPES de la direction régionale du travail ou à la DEP du rectorat.

Il y a un patrimoine de compétences extrêmement important dans les régions. Toutefois, ce patrimoine est dispersé dans les services de l'Etat et les acteurs qui ont à définir les politiques, ce sont de moins en moins les services de l'Etat, mais les collectivités territoriales qui sont démunies, car leur historique est trop récent, de tout ce patrimoine de compétences.

C'est pourquoi je pose la question en termes d'organisation de l'expertise régionale. Cela amène même un changement de métier dans les collectivités territoriales qui ne peuvent plus prescrire la nature du diagnostic dont elles ont besoin, mais qui doivent être en capacité de fédérer les compétences et de construire des partenariats très importants et en continu avec les services techniques de l'Etat.

Il y a des enjeux de modernisation de l'action publique en région qui tournent autour des rapports entre la collectivité territoriale et les services de l'Etat, et, dans les services de l'Etat, les services d'études et de statistiques.

Gérard JURQUET

Je n'apporterai peut-être pas une réponse à Frédéric Boccara, mais un surenchérissement à ce qu'il a indiqué.

Sur Nestlé, il y avait effectivement une demande extrêmement importante qui ne consistait pas seulement à dire qu'une entreprise disparaissait et que cela allait toucher tant de salariés ; il y avait également l'impact sur l'ensemble du tissu local. Cela a été traité comme on a pu. Tout cela n'est pas très simple. On n'est pas bien armé et la demande est existante. Elle est renouvelée.

La statistique industrielle est une statistique encore très centralisée. Il n'y a pas de service régional de l'industrie. Par ailleurs, on n'aborde plus uniquement les problèmes du point de vue de l'industrie, car on sait très bien que l'industrie a des services qui tournent autour. Il y a un certain nombre de points dont il faudrait peut-être s'occuper.

La planification industrielle est terminée depuis la fin des années 70 ou le début des années 80. Le monde tourne très vite aujourd'hui et la

mondialisation fait que l'on doit observer et essayer d'entretenir le tissu que l'on a, afin de préserver les emplois. Si on ne le fait pas, dans quelque temps, peut-être que d'autres solutions pérennes seront entrevues par les acteurs locaux qui doivent répondre aux questions qu'ils se posent.

Stéphane JUGNOT

L'enquête déplacements semble un bon exemple de ce qui peut être fait en matière de coordination quand les acteurs publics sont décentralisés. Cela pose une question, car la méthodologie standard n'a pas été bien expliquée. C'est une enquête ménage. L'INSEE est le seul à disposer d'une base d'enquête ménage. Cela peut poser la question de l'accès à ces bases de sondages pour les collectivités locales.

Je suis dans une région où une grande collectivité souhaitait faire une enquête déplacements en s'appuyant sur le recensement. Or, elle n'a pas pu le faire, car l'INSEE avait d'autres priorités.

Christophe TERRIER

Les élus locaux sont très méfiants face à la statistique. Là, on a un vrai effort de pédagogie à faire, ce qui est difficile. En revanche, ils ont besoin de savoir ce qui se passe, aussi restent-ils curieux et ont besoin de statistiques, même si leur désir est bien caché. Ils ont énormément peur de l'usage public que l'on pourrait faire des chiffres. Quand les chiffres sont mauvais, il ne faut pas que les statisticiens aient le droit d'en parler ; l'inverse n'étant pas vraie lorsqu'ils sont bons.

En revanche, j'ai eu en face de moi des Préfets. Je trouve que le comportement est très différent. J'ai trouvé beaucoup de préfets d'administration qui disent ce qu'ils veulent montrer et demandent ensuite aux statisticiens de mettre les chiffres qui vont derrière. Je l'ai vu à de nombreux endroits. Tel est l'état d'esprit que je retrouve au niveau de l'administration centrale et cela me hérisse beaucoup plus qu'un élu local avec tout son manque de culture statistique et sa méfiance.

Je reviens sur le CERTU. Telle que la méthode est expliquée, il s'agit de mettre nationalement la bonne méthode sur la place publique et de dire : « Si vous l'utilisez bien, on vous la valide et on vous finance. » Cela m'intéresserait beaucoup pour le tourisme. On a besoin, au niveau national, de connaître ce qui se passe de façon coordonnée et homogène sur le territoire à la différence des transports où, si l'on ne sait pas ce

qui se passe à Nantes ou à Rennes, on arrive à parler d'autres endroits.

Le premier ennui, c'est le financement public d'Etat qui s'amenuise. Désormais, les contrats de plan avec lesquels nous financions les enquêtes locales sur le tourisme, l'Etat n'en donne plus. Du coup, on n'a plus la motivation.

En revanche, on a l'autre côté du bâton, à savoir que si l'on sert des résultats pour dire que cela va mal ou que le travail n'est pas bon, les élus locaux n'aiment pas du tout. On avait eu une attaque très virulente, car on s'était permis de dire qu'il y avait moins de fréquentations touristiques en PACA. On a des attaques fortes avec si possible des demandes de sanction.

Il est étonnant de pouvoir dire benoîtement : « On vous met une bonne méthode sur la table, on ne vous finance plus et si les chiffres qui sortent de l'enquête coordonnée montrent que vous n'êtes pas bons, tant pis. » Le principe me paraît le meilleur que l'on puisse mettre sur la table, mais, en même temps, on a tous les moyens pour que cela ne puisse pas fonctionner.

Je vous donne un exemple. Dans la dernière vague de décentralisation, on a confié des routes aux collectivités territoriales et je m'aperçois qu'il y a plein de compteurs sur ces routes. On a oublié d'en parler. On ne sait pas si les départements le savent, s'ils vont nous laisser accéder à ces compteurs. On se pose la question.

Patrick MARESCHAL

Je remercie Christophe Terrier pour son indulgence vis-à-vis des élus locaux qui ne sont pas très intelligents mais de bonne volonté et curieux...

Une Intervenante

J'aimerais faire une intervention rapide au sujet d'un autre grand absent, à savoir les conseils généraux. On a parlé des conseils régionaux et des grosses agglomérations. Or, les conseils généraux ont eu de la décentralisation l'héritage de l'insertion. Ils n'ont pas, et encore moins dans les régions, les moyens d'investiguer. Si les appareils d'Etat ne leur apportent pas les données dont ils ont besoin, ce ne sont pas eux qui vont faire des études riches. Ils ne vont pas pouvoir se comparer aux autres ; ils ne vont pas savoir ce qui se passe à côté.

Ce qui m'a frappée au moment de la décentralisation, c'était peut-être la difficulté des statisticiens à changer de registre. Ils avaient l'habitude de faire des statistiques pour l'Etat. Il y avait eu une petite bagarre sur le thème

d'améliorer la qualité en ne donnant les résultats qu'au niveau national.

L'intérêt était d'améliorer la qualité, mais en donnant plus souvent des résultats au niveau départemental et d'écouter de quoi il avait besoin. Je citerai à titre d'exemple la sortie du RMI ou les personnes qui sont au RMI et qui travaillent, l'intéressement, ceux qui ne sont pas inscrits à l'ANPE ; comment fait-on pour connaître quelque chose sur eux ?

Dans la décentralisation, les conseils généraux ont hérité d'un problème qu'ils ne peuvent pas traiter et qui suppose donc que les statisticiens aillent écouter les problèmes qu'ils ont et de quoi ils ont besoin.

Patrick MARESCHAL

Merci de ce point de vue qui me concerne au premier chef. Les sujets qui ont été abordés tournaient autour des transports, autour de l'orientation formation emploi et plus globalement autour du tissu industriel qui concerne tout le monde. Il est vrai que nous n'avons pas abordé les sujets de politique sociale qui sont au cœur des préoccupations des conseils généraux et pour lesquels le problème de la décentralisation pose les mêmes questions.

Nous allons plus loin dans ce domaine. Décentralisée ou non, la statistique sociale était le parent pauvre de beaucoup de nos travaux et de nos dispositifs, car moins de moyens étaient mis sur les questions d'aménagement ou d'emploi, mais aussi parce que le tissu des professionnels de l'action sociale est, par certains côtés, un peu rétif à l'idée d'objectiver des phénomènes de cette nature à travers des données statistiques.

Si vous parlez à une assistante sociale, il est très difficile de lui faire comprendre que l'on pourrait avoir quelques aides à la décision en quantifiant des phénomènes qui, pour elle, ne sont que des relations individuelles avec une personne et qui ne se quantifient pas, mais qui nécessitent des suivis, des évaluations sur la sortie de tel ou tel dispositif ou l'efficacité de tel ou tel autre.

Il y a donc un double enjeu. Il n'y a pas beaucoup d'expertise dans les départements en matière de travail statistique et il y a une culture du travail social qui est rétive à l'idée d'objectiver les choses à travers les données chiffrées. Cela pourrait faire l'objet d'un séminaire.

Je remercie tous les intervenants.